Année scolaire 2026-2027

RÈGLES DE CONDUITE – ÉCOLE MONSEIGNEUR-FORGET

Les règles de conduite soutiennent mon apprentissage du civisme et me permettent de vivre dans un climat calme et agréable. Portées par des valeurs, elles m'invitent à adopter des comportements respectueux, sécuritaires et responsables.

En ce sens, les règles de conduite me seront d'abord enseignées puis travaillées tout au long de l'année pour concrétiser ces valeurs et m'amener à m'épanouir et à devenir un meilleur citoyen. Ces règles représentent un engagement mutuel entre moi, les adultes de l'école ainsi que mes parents. Cette collaboration favorisera mon développement comme enfant et m'aidera à jouer mon rôle d'élève.

RESPECT

J'agis et je communique de façon respectueuse, courtoise et polie.

Pour entretenir des relations positives et harmonieuses.

- Je respecte l'autorité du personnel de l'école, les règles de l'école et de la classe. Je vouvoie les adultes de l'école.
- Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « madame » ou « monsieur ».
- Je favorise l'entraide dans mes gestes et mes attitudes.
- J'utilise des formules de politesse (ex : merci).
- Je respecte la « bulle » de l'autre.
- J'utilise des moyens pour résoudre mes conflits de manière pacifique.
- J'évite d'utiliser un langage vulgaire ou grossier.
- Je porte des vêtements adaptés à la vie scolaire et aux activités.
- J'attends que la personne soit disponible avant de parler à mon tour.

SÉCURITÉ

J'adopte des comportements sécuritaires en tout temps.

Pour éviter les accidents et les conflits.

- Dans l'école, je me déplace en marchant.
- Je respecte les règles des jeux.
- Je suis prudent lorsque je joue.
- Je demande la permission avant de sortir d'un local.
- Je circule à droite (corridors et escaliers).

RESPONSABILITÉ

Je suis ponctuel, au bon endroit et assidu à l'école.

Pour favoriser ma réussite.

- Je respecte l'horaire de l'école en arrivant à l'heure demandée.
- Devant les difficultés, je trouve des moyens pour persévérer.
- Je fais le travail demandé au moment prévu.
- Je remets mes travaux dans les délais prévus.
- Je suis en classe lors des heures de cours.
- Je prends mon rang quand la cloche sonne.

Je prends soin du matériel et de l'environnement scolaire et naturel.

Pour apprendre dans un milieu propre et agréable.

- Je garde mon environnement propre.
- Je range mes objets aux endroits prévus.
- Je jette mes déchets aux endroits prévus (recyclage, poubelle, compost).
- J'utilise le matériel avec soin (le mien, celui des autres et celui prêté par l'école).
- Je prends soin de mon école : les locaux, les meubles, les aires de jeux, etc.
- Je prends soin de la végétation et de la nature sur la cour d'école et le chemin de l'école.

INTERDICTIONS

Violence et intimidation

Toutes manifestations de violence et d'intimidation sont interdites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux.

La VIOLENCE, c'est lorsqu'une personne s'en prend à une autre avec l'INTENTION de lui FAIRE DU TORT ou de la BLESSER par :

- Ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.)
- Ses **paroles** (insulter, menacer, répandre des rumeurs, paroles méchantes, etc.)

La violence peut s'exprimer en personne **directement ou non** (par les médias sociaux par exemple ou par le biais d'une autre personne).

L'INTIMIDATION c'est lorsque :

- Une personne subit de la violence à **répétition** ;
- Les personnes impliquées ne sont pas à égalité, la victime **a de la difficulté à se défendre** et peut se sentir impuissante (il y a un rapport de force) ;
- La personne **victime vit de la détresse** (un grand malaise, une peur, de la souffrance).

PERSONNE NE DEVRAIT SUBIR de la violence ou de l'intimidation !

Si de tels actes se produisent à l'école, ou à l'extérieur de l'école et ont des conséquences négatives sur la vie des élèves, un intervenant de l'école communiquera avec les parents des élèves concernés pour les informer de la situation.

DÉNONCIATION

Si tu subis ou que tu es témoin d'un geste de violence ou d'intimidation, il est important de le dénoncer pour que les adultes de l'école puissent intervenir et assurer la sécurité.

- En premier, essaie **d'en parler à un adulte de confiance qui travaille à l'école** (enseignant, direction, éducateur spécialisé, éducatrice du service de garde, etc.)
- Tu peux aussi en parler à tes parents, qui communiqueront avec la direction : mgr_forget@csmv.qc.ca
- Nous allons **traiter ta dénonciation de manière confidentielle.**
  Les autres élèves ne sauront pas qui a fait la dénonciation.

Appareils électroniques

L'utilisation d'un cellulaire, d'écouteurs et de tout autre appareil électronique mobile personnel (tablette électronique, montre intelligente, etc.), **est interdite** en tout temps sur le terrain de l'école, dans ses bâtiments ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

L'appareil doit être rangé avant l'arrivée sur le terrain de l'école.

Un appareil mobile personnel pourrait être utilisé, **sous l'approbation de la direction**, selon les motifs suivants :

- L'enseignant permet son utilisation dans le cadre d'une modalité pédagogique précise ;
- L'état de santé d'un élève ;
- Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.



Respect de la vie privée

Avant de capter (enregistrer) l'image ou la voix des autres, tu dois obtenir le consentement des personnes visées. Pour un mineur, tu dois en plus obtenir le consentement de son parent.

Lors de l'utilisation des réseaux sociaux, tu dois respecter la réputation et la vie privée des autres. Notamment, tu dois obtenir leur consentement pour la diffusion de leur voix et de leur image. Tu dois faire preuve de respect dans tes publications.

Mesures d'encadrement

À la première offense, l'appareil sera retiré sur-le-champ et pourra être récupéré en fin de journée à la réception de l'école par l'élève ou son parent.

La deuxième fois et les fois subséquentes, s'il y a lieu, le parent devra venir récupérer l'appareil au secrétariat de l'école durant les heures d'ouverture (8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00).

Si le parent n'est pas en mesure de venir chercher l'appareil de l'élève, il pourra mandater une autre personne adulte en informant l'école.

En cas de manquement

Les adultes de l'école interviennent pour aider les élèves à respecter les règles de conduite et les interdictions. La mesure d'aide, la conséquence ou la sanction est déterminée d'après le comportement et les besoins de l'élève, dans une visée préventive et éducative. Les conséquences applicables sont logiques et proportionnelles à la responsabilité de l'élève, la fréquence et la gravité du geste posé. Voici quelques exemples de conséquences, réparations ou sanctions possibles :

- Avertissement.
- Ré-enseignement du comportement attendu.
- Excuses verbales ou écrites accompagnées d'un intervenant.
- Conséquence éducative liée au geste posé.
- Communication aux parents.
- Réflexion écrite.
- Temps ou déplacements structurés.
- Reprise de temps.
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant.
- Prêt de vêtements adéquats.
- Accès limité à du matériel ou à de l'espace.
- Récréation accompagnée d'un adulte.
- Remboursement, réparation ou remplacement du matériel endommagé.
- Rencontre « élève, parents, intervenants et direction ».
- Participation à une démarche de médiation.
- Soutien individuel à fréquence rapprochée.
- Plan d'action ou contrat d'engagement.
- Travaux communautaires.
- Suspension interne ou externe (seule la direction peut suspendre un élève).
- Implication de la police communautaire.
- Toute autre solution proposée par moi ou l'adulte qui m'aiderait à suivre les règles de l'école.

Comportement mineur ***(niveaux 1 et 2)***	**Comportement majeur** ***(niveaux 3 et 4)***
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école (indisciplines et incivilités).	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.

Nous soulignerons tes efforts, tes réussites et tes bons coups de la manière suivante :



- Des encouragements
- Des félicitations verbales ou non-verbales
- Des félicitations écrites
- Des messages à tes parents
- Des privilèges
- Des activités de reconnaissance collectives

Notre système de renforcement positif vise à valoriser les comportements attendus en reconnaissant les efforts des élèves, grâce à des activités récompenses accessibles à tous. Il favorise un climat scolaire positif et encourage l'adoption de conduites responsables.

À l'école Monseigneur-Forget, nous reconnaissons :

- Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et le milieu d'apprentissage, ainsi que de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Convention d'engagement

L'équipe-école s'engage à t'encourager, à te soutenir et à t'aider dans ton apprentissage du savoir-vivre ensemble en collaboration avec tes parents.

➲ **J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école et je m'engage à respecter l'autorité du personnel de l'école, les règles de l'école et de la classe.**

_____ _____

Signature de l'élève Date

➲ **J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école et je m'engage à aider mon enfant à les respecter.**

_____ _____

Signature du parent Date